



Justice est rendue !

Ce jeudi 12 décembre, la Cour d'appel du tribunal correctionnel de Metz a prononcé la relaxe de Dominique Gros, rétablissant ainsi dans son honneur un homme politique dont tous les messins connaissent la probité.

A la sortie de l'audience, Dominique Gros s'exprimait en ces termes : « ***je suis très heureux de terminer ma vie politique sans être atteint par une condamnation de justice. Je ne suis pas sensible aux coups politiques, mais la justice, c'est quelque chose de sacré*** ».

Pourtant, c'est bien un coup politique qui est à l'origine de cette longue procédure, coup porté par son opposition municipale en 2018, menée par les vociférations d'Emmanuel Lebeau, suivis en meute par nombre d'élus de l'opposition qui siègent aujourd'hui dans la majorité municipale.

Coup politique encore, quand la procédure est relancée par le rayonnant conseiller délégué à la ville aquatique Bernard Staudt qui s'est vu depuis gratifié du poste d'adjoint au Maire de François Grosdidier.

A ce propos, nous pourrions ici conseiller à François Grosdidier de suivre l'exemple de son prédécesseur et de faire ce qu'il avait déclaré au lendemain de sa troisième condamnation pour prise illégale d'intérêt, en...2013 : faire appel.

Un peu de courage Monsieur le Maire, faites appel puisque vous clamez votre innocence et permettez ainsi à la justice d'effacer une tache qui souille le costume de Maire de Metz.

Comme Dominique Gros, qui était certain de son innocence, faites appel Monsieur le Maire. A moins que ...

Metz le 13 décembre 2024